

ensemble vers le

**ZÉRO
PHYTO**



Depuis le 1er janvier 2019, il est interdit aux particuliers, d'acheter, mais aussi de stocker et d'utiliser dans leur jardin, des pesticides de synthèse.

Il vous reste des produits ? Ne les jetez surtout pas avec les ordures ménagères, portez-les à votre déchetterie.

De nombreuses solutions alternatives existent, consulter les guides de jardinage mis à disposition dans l'onglet « Documentation - Zéro pesticide » sur le site internet de votre syndicat rivières www.sirra.fr.